

## Quelques informations sur la carte VITALE

La mise au point de la carte VITALE par la CNAM - Caisse Nationale d'Assurance Maladie - a exigé de nombreuses études ce qui a nécessité une longue période d'adaptation.

Sa pratique n'a pas reçu l'accueil escompté de tous, assurés et professionnels de la santé ont été longtemps hésitants, parfois réticents.

Cependant son utilisation apporte une simplification dans le traitement des prestations. Elle supprime l'envoi par la poste des feuilles de soins et le collage des vignettes. L'assuré ne supporte plus les frais postaux.

Aujourd'hui, un grand nombre de généralistes, spécialistes, dentistes et les pharmacies sont équipés du dispositif informatique, la carte est d'un usage courant. Que cache la puce ?

La carte contient une puce dans laquelle sont enregistrés le numéro de sécurité sociale de l'assuré, son régime d'assurance maladie, la caisse et le centre de rattachement, le nom et le prénom du titulaire et des bénéficiaires et dans certaines conditions l'exonération du ticket modérateur, le droit à la CMO complémentaire. Mise à jour de la carte

Elle ne comporte pas de date de fin d'utilisation. Cependant, elle doit être mise à jour dans certaines situations particulières de l'assuré : grossesse, naissance, attribution de l'exonération du ticket modérateur.

La mise à jour de la carte est effectuée par l'assuré qui l'insère dans la borne de couleur verte située dans les caisses d'assurance maladie ou celles implantées dans de nombreux organismes, mairies et leurs annexes, centres sociaux, ... etc. Si vous déménagez ou si vous changez de banque, prévenez votre section locale.

Si la puce est défectueuse, vous devez restituer votre carte auprès de votre section locale qui vous en délivrera une nouvelle.

### **ATTENTION, TRÈS IMPORTANT !**

En cas de perte ou de vol de la carte Vitale, l'assuré doit prévenir immédiatement sa section locale du vol ou de la perte de sa carte vitale. Une nouvelle carte vitale vous sera adressée (Le délai est normalement de 15 jours environ). Si, par la suite, vous retrouvez l'ancienne carte, ne l'utilisez surtout pas : cela risquerait de gêner la procédure de vos remboursements. Retournez là à votre section locale.

Si vous trouvez une carte vitale, glissez là telle quelle dans une boîte aux lettres de la poste. Elle sera acheminée par la poste.

Guy Larroucau